

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université de Mostaganem Abdelhamid Ibn Badis
Faculté des Sciences et de la Technologie



Procès-verbal du comité scientifique du
Département

GENIE CIVIL

Références de la session

Numéro de la session	Date de la session	Nature de la Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
01	09/06/2022	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Textes de références



1. Décret exécutif N° 03-279 du 23 août 2003 qui définit les fonctions de l'université et les règles de son organisation et son fonctionnement, modifiée et complétée (articles 48 à 51).
2. L'arrêté en date du 05 mai 2004, qui définit le fonctionnement du comité scientifique du département.
3. L'arrêté N°775 en date du 26 mai 2019 qui détermine la liste nominative des membres du comité scientifique du département de Génie Electrique
4. La note du secrétaire général du ministère N° 1500 datée du 25 décembre 2019.

Champs d'émission des Avis et Propositions du Comité Scientifique du Département

Conformément à l'article 49 du décret exécutif N° 03-279, daté du 23 Aout 2003, Le Comité Scientifique du

Département est chargé de :

1. Proposer l'organisation et le contenu des enseignements,
2. Donner son avis sur la répartition des charges pédagogiques,
3. Donner son avis sur les bilans des activités pédagogiques et scientifiques,
4. Proposer les programmes de recherche,
5. Proposer en matière de post - graduation, l'ouverture, la reconduction et / ou la fermeture des filières et le nombre des postes à pourvoir,
6. Emettre un avis sur les sujets de recherche des étudiants de post-graduation.

I. Liste des membres présents

1) Les membres du comité scientifique¹



N°	Nom & Prénoms	Qualité	Emargement
1	LAREDJ Nadia	Présidente	
2	BOUHALOUFA Ahmed	Secrétaire	
3	KADRI Tahar	Membre	
4	MEBROUKI Abdelkader	Membre	
5	MALIKI Mustapha	Membre	
6	SARDOU Miloud	Membre	
7	BELBACHIR Nesrine	Membre	
8	SAID BEKKOUCHE Mohamed	Membre	
9	MOUSSAOUI Salah Eddine	Membre	

2) Liste des membres absents

N°	Nom & Prénoms	Qualité
1		
2		
3		
...		

¹Selon l'arrêté N°... en date du ... qui détermine la liste nominative des membres du comité scientifique du département de (génie civil)



II. Ordre du jour de la session du comité scientifique du département

- Etablissement d'un règlement intérieur du comité scientifique
- Demande de soutenance de Doctorat 3^{ème} cycle
- Demande d'expertise de photocopiés
- Proposition d'ouverture d'un nouveau master
- Divers

III. Déroulement des travaux de la session du comité scientifique du département

Point N° 01 : Etablissement d'un règlement intérieur du comité scientifique

Les membres du CSD ont convenu sur l'adoption des points suivants :

- 1- Le CSD se réunit sur convocation de son président selon le plan d'action de l'université. Il peut se réunir à la demande soit de son président, soit du chef de département, soit des deux tiers (2/3) de ses membres.
- 2- Le CSD ne peut se réunir que si les deux tiers (2/3) au moins de ses membres sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, un procès-verbal de carence est dressé. Une réunion du comité doit alors se tenir avant la date du CSF, quel que soit le nombre de ses membres présents, après une deuxième convocation adressée dans les quarante-huit (48) heures qui suivent.
- 3- La présence des membres du CSD aux réunions est absolument obligatoire, et toute absence doit être dûment justifiée. Tous Les membres doivent respecter la durée de la séance.
- 4- Les enseignants du département seront informés de la tenue du CSD trois semaines avant, afin de leur permettre de préparer leurs dossiers à étudier.
- 5- Le délai de dépôt des dossiers à traiter a été fixé à une semaine avant la tenue du CSD.
- 6- Tous les membres du CSD doivent se soumettre au secret professionnel (non divulgation des informations du CSD) et au droit de réserve.
- 7- En cas d'absence exceptionnel de la présidente du CSD, le président de séance est élu parmi les membres présents.
- 8- Le chef de département adjoint chargé de la post-graduation et de la recherche scientifique participe aux réunions sans être autorisé de voter. Tous les documents se rapportant aux dossiers à traiter doivent être disponibles pour être consultés par les membres du CSD.
- 9- Les résultats des travaux du CSD sont consignés sur des procès-verbaux et transcrits sur un registre spécial côté et paraphé par la présidente et déposé au secrétariat du département.
- 10- Le procès-verbal de réunion est signé par la présidente et le secrétaire de séance puis diffusé à tous les enseignants du département par voie d'affichage et par voie électronique sur le site de l'université.

Point N° 02 : Demande de soutenance de Doctorat 3^{ème} cycle



a. Présentation du dossier

Le dossier de candidature à la soutenance de Doctorat 3^{ème} cycle de Monsieur BELGHIT Abdelkadir avec intitulé de la thèse « Durabilité des mortiers à base de déchets naturels » a été étudié. Le jury suivant a été proposé pour être validé par les instances compétentes :

BELAS Nadia	Pr.	Présidente	U. Mostaganem
SEMCHA Abdelaziz	Pr.	Examineur	U. Adrar
BENAISSA Abdelatif	Pr.	Examineur	USTOran
SARDOU Miloud	MCA	Examineur	U. Mostaganem
BOUHAMOU Nasr-Eddine	Pr.	Directeur de Thèse	C. U. El Bayadh
HAMADACHE Miloud	MCA	Co-directeur de Thèse	ENP Oran

b. Avis et propositions

Après vérification, la revue dans laquelle est publié l'article figure bien dans la catégorie B (2021) et n'appartient pas à la liste des revues prédatrices. Cependant, une réserve a été portée sur la non appartenance du directeur et co-directeur de thèse à l'université de Mostaganem, sachant que la mutation du directeur de thèse au centre universitaire d'El Bayadh n'a été effective qu'après 2 années d'inscription du doctorant.

Point N° 03 : Expertise de photocopiés de cours

a. Présentation du dossier

1- La demande de Monsieur BOURDIM Sidi Mohammed El-Amine pour la publication de son photocopié de cours intitulé : « Infrastructures souterraines » dédié aux étudiants de 3^{ème} année licence travaux publics.

2- La demande de Madame BELBACHIR Nesrine pour la publication de son photocopié de cours intitulé : « Béton armé 1 » dédié aux étudiants de 3^{ème} année licence génie civil.

b. Avis et propositions

1- Les membres du CSD ont désigné les experts suivants pour lecture et avis du photocopié de cours de Monsieur BOURDIM Sidi Mohammed El-Amine :

- Pr. DJEDID Abdelkader U. Tlemcen
- Dr. BENSOUA Mohamed U. Mostaganem

2- Les membres du CSD ont désigné les experts suivants pour lecture et avis du photocopié de cours de Madame BELBACHIR Nesrine:

- Pr. BRANCI Tayeb U. Chlef
- Pr. LAREDJ Nadia U. Mostaganem



Point N°04 : Proposition de Master

a. Présentation du dossier

Suite à la demande de Monsieur le Doyen pour l'ouverture de nouveaux masters, le canevas d'un nouveau Master dont l'intitulé est : « Matériaux en génie civil » a été proposé.

b. Avis et propositions

Le CSD a émis un avis favorable pour l'ouverture du nouveau master « Matériaux en génie civil »

IV. Divers

1- Suite aux recommandations de la réunion de coordination du président de CSF et les présidents de CSD des différents départements qui a eu lieu le 01 Juin 2022, la formation des jurys de soutenance a été traitée. Les membres se sont entendus sur les points suivants :

- Le Président de Jury devait être de grade Professeur faisant partie du département.
- Les examinateurs externes doivent être de grade professeur.
- Le nombre d'examineurs doit être égal à trois (03) afin de pallier à l'éventualité d'une absence d'un membre du jury le jour de la soutenance.

2- Le Vice doyen chargé de la post graduation et membre du CSD de génie civil, a soulevé le point sur la détermination du pourcentage de plagiat lors de la vérification des thèses de doctorat dans les logiciels anti-plagiat. Les membres du CSD ont proposé un taux de 30% à 40% au-delà duquel la thèse devrait être vérifiée par des experts.

3- Les dépôts de dossiers de soutenance de doctorat devraient se faire au niveau du vice département de génie civil chargé de la post graduation.

4- Les pages de garde des thèses de doctorat et photocopiés doivent être uniformisées selon un modèle proposé.

V. Résumé des travaux du CSD

1. Un règlement intérieur du CSD a été discuté et adopté.
2. Un avis favorable a été émis pour la soutenance de Doctorat 3^{ème} cycle de Monsieur BELGHIT Abdelkadir, sous réserve d'étudier au CSF la non appartenance du directeur et co-directeur de thèse à l'université de Mostaganem, après mutation du directeur de thèse.
3. Des experts ont été désignés pour l'expertise des photocopiés de cours de Monsieur BOURDIM Sidi Mohammed El-Amine et Madame BELBACHIR Nesrine.

4. Un avis favorable a été émis pour l'ouverture d'un nouveau master intitulé : « Matériaux en génie civil ».

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance fut levée à 11h50

Le secrétaire de la session

(Nom, Prénom, Signature)



Le président du CSD

Pr. LAREDJ Nadia



ANNEXES

Au présent procès-verbal, sont annexés les documents en relation avec l'ordre du jour du comité scientifique du département génie civil tenu le 09 Juin 2022

Il s'agit des pièces suivantes :

- Dossier de soutenance de Mr BELGHIT Abdelkadir
- Canevas master « Matériaux en génie civil »
- Le présent PV et les extraits de PV du CSD N° 1 du 09 juin 2022 relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

Les documents joints sont insérés, en format numérique, dans le CD-ROM accompagnant le présent procès-verbal.